



CONSEIL SYNDICAL

Compte rendu de Séance du 10 mars 2026

Date de la convocation : 2 mars 2026

Lieu de la séance : Maison du Touch – 31370 RIEUMES

Heure de la séance : 19h00

Séance du 10 mars 2026

L'an deux mille vingt six et le dix mars à 19 heures,

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Georges DUPUY**.

Présents 44 : Daniel PAREDE (Beaufort), Paul Marie BLANC (Bérat), Jocelyne DI MARE (Bois de la Pierre), Guy CAILLABA (Cambernard), David HERNANDEZ DE LA LOSA (Capens), Jean-Marie PANIER (Labastide Clermont), Patrick SOUBEILLE (Lahage), Michel VERGNHES (Lautignac), Piere CONDOJANOPOULOS (Longages), Francis BAGNERIS (Lussan Adeilhac), Gérard CAPBLANQUET (Marignac Lasclares), Denis LEBLANC (Mones), Jean SERIGNAC (Montastruc Saves), Cécile DESCADÉILLAS (Montégut Bourjac), Pierre MATTEI (Montgras), Claude PERES (Montoussin), Gilbert GUILHEM (Peyssies), Georges DUPUY (Plagnole), Marie-Hélène LAUGA (Polastron), Thierry QUIOT (Poucharramet), Véronique PORTE (Ste Foy de Peyrolières), Ghislain GADBIN (Savères)

Communauté de Communes Cœur de Garonne : Anicet AGBOTON, Marie Claude ARMAING MAKOA, Isabelle BANACHE, Pierre BOLLATI, Lauriane BOULP, Patrick BOURGEOIS, Eric CHELLE, David COURS, Christine CRAYSSAC, Sandro DIONISI, Alain DUTREY, Stéphane FABRE, Alain FOURAIGNAN, Sylvaine GENDRON, Jean-Paul GOY, Claude HELIN, Gilles PODIO, Jean-Christophe SANCHEZ, Stéphane SEGOVIA, Joseph TOFFOLON.

Communauté d'Agglomération – Le Muretain Agglo : Alain REFUTIN, Martine VITET.

Excusés 15 : Holger SCHAAK, Maurice MORIN, Patricia TOUROLLE, Brigitte DUBREUIL.

Communauté de Communes Cœur de Garonne : Jean-Luc ABADIE, Philippe BARAS, Serge BONNEMAISON, Manon BRETTAR, Eric CASTILLON, Bernard COTTET, Michel DARIO, Ahmed HAMADI, Pierre LAGARRIGUE, Martine LEZAT, Jocelin WIEDERHOLD.

Secrétaire de séance : Jean-Christophe SANCHEZ (Communauté de Communes Cœur de Garonne).

Assistaient à la séance : Isabelle PEREZ-CAZARD - directrice SIECT ; Annabelle GAFFET – secrétaire.

Monsieur le Président soumet à l'approbation le compte rendu de l'Assemblée Générale du 9 décembre 2025. *☞ Adopté à l'unanimité*

Monsieur Le Président demande à l'Assemblée un secrétaire de séance, M. SANCHEZ se présente.

Monsieur Le Président remercie tous les élus, les vices présidents (M. DUPUY, Mme BOULP, M. CONDOJANOPOULOS, Messieurs SUTRA et CHEBELIN), les autres membres du bureau (Mesdames VITET et VITADELLO, Messieurs CAPBLANQUET et LAGARRIGUE), l'ensemble des agents du syndicat et Isabelle Perez Cazard, directrice du syndicat, pour leur présence et pour l'avoir soutenu et accordé leur confiance durant son mandat en tant que président du syndicat qui a fêté ses 70 ans d'existence. Il rappelle le dossier Muretain Agglo, les différentes étapes franchies depuis 2020, sa complexité et la volonté du syndicat de rester solidaire entre communes.

Madame la Directrice demande à rajouter à l'ordre du jour le point suivant : approbation du nouveau logo du syndicat et de la charte graphique associée.

Monsieur le Président met aux voix ce point rajouté à l'ordre du jour. *☞ Adopté à l'unanimité*

BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT

COMPTES FINANCIERS UNIQUES EAU ET ASSAINISSEMENT 2025

Monsieur Dupuy présente les comptes financiers uniques (CFU) eau et assainissement.

- Compte financier unique eau 2025

INVESTISSEMENT

Le montant total des dépenses d'investissement s'élève à 5 227 601,81 € et le montant total des recettes à 6 359 178,38 €, avec un excédent antérieur reporté de 1 188 438,86 €.

Monsieur Dupuy met aux voix la section investissement du CFU 2025, avec un excédent d'un montant de 1 131 576,57 €. *☞ Adopté à l'unanimité*

EXPLOITATION

Le montant total des dépenses de cette section pour l'année 2025 est de 11 924 590,34 € et le montant des recettes avec excédent antérieur reporté de 1 341 504,52 € s'élève à 13 879 108,30 €.

Monsieur Dupuy met aux voix la section exploitation du CFU 2025, avec un excédent avec report de 1 954 517,96 € soit 613 013,44 € sans report. *☞ Adopté à l'unanimité*

Le montant global de l'excédent 2025 se chiffre à 3 086 094,53 € avec une différence par rapport à l'excédent 2024 de – 18 779,36 €.

- Compte financier unique assainissement 2025

INVESTISSEMENT

Le montant total des dépenses d'investissement pour 2025 s'élève à 16 013,63 € et le montant des recettes à

72 251,74 € avec excédent antérieur reporté, ce qui donne un excédent 2025 pour la section investissement de

56 238,11 €.

Monsieur Dupuy met aux voix la section investissement du CFU 2025, avec un excédent d'un montant de 56 238,11€. *☞ Adopté à l'unanimité*

EXPLOITATION

Le montant total des dépenses de cette section pour 2025 est de 2 124 337,58 € et le montant des recettes avec excédent antérieur reporté s'élève à 3 914 779,96 €, ce qui génère un excédent avec report 2025 pour la section exploitation de 1 790 442,38 €.

Monsieur Dupuy met aux voix la section exploitation du CFU 2025, avec un excédent d'un montant de 1 790 442,38 €. *☞ Adopté à l'unanimité*

L'excédent global de 2025 pour la section assainissement représente la somme de 1 846 680,49 € avec une différence par rapport à l'excédent 2024 de – 82 562,69 €.

Les votes ayant été effectués, Monsieur le Président reprend la présidence de la séance et remercie l'Assemblée de la confiance qui lui a été témoignée par ce vote.

- Affectation des résultats eau 2025

Le résultat d'exploitation 2025 étant de 1 954 517,96€, il est proposé de l'affecter de la façon suivante sur le budget 2026 :

↳ 30% (586 355,39 €) en investissement

↳ 70% (1 368 162,57 €) en fonctionnement

Monsieur le Président met aux voix l'affectation des résultats 2025 pour le budget eau.

☞ *Adopté à l'unanimité*

- Affectation des résultats Assainissement 2025

Le résultat d'exploitation 2025 étant de 1 790 442,38€, il est proposé de l'affecter de la façon suivante sur le budget 2026 :

☞ 100% en fonctionnement

Monsieur le Président met aux voix l'affectation des résultats 2025 pour le budget assainissement.

☞ *Adopté à l'unanimité*

BUDGET PRIMITIF EAU POTABLE

BUDGET PRIMITIF EAU 2026

Le Budget Primitif a été débattu lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

INVESTISSEMENT

Dépenses : le montant total des dépenses d'investissement à valider pour 2026 est de 5 786 000€.

Recettes : le montant total des recettes d'investissement sera équilibré avec celui des dépenses (5 786 000€).

En cette section investissement, les travaux représentent environ de 3,6 millions d'euros, pour le renouvellement et le renforcement de réseau (54ème tranche, équipe régie et hors tranche), pour la réhabilitation/extension de l'usine de Fousseret (solde) et pour la recherche de fuites.

Une enveloppe de 682 000€ est également prévue pour les prestations et achats divers comme les études, l'informatique, le matériel industriel, l'outillage, les compteurs, les véhicules etc....

Les investissements seront financés par l'emprunt pour un montant de 1,2 M€, par l'excédent d'investissement 2025 et l'affectation des résultats de fonctionnement de 2025, par l'amortissement des biens pour un montant de 2,6M€ et par les subventions et remboursements divers pour 197 000€.

En termes de recettes, le budget s'équilibre avec l'excédent d'investissements reporté de 2025.

FONCTIONNEMENT

Dépenses : le montant total des dépenses de fonctionnement prévu au budget 2026 est de 12 574 000€.

Recettes : le montant total des recettes de fonctionnement prévu au budget 2026 est de 14 244 000€, ce qui donne un excédent avec report antérieur de 1 670 000€.

Monsieur le Président met aux voix le budget prévisionnel eau 2026 en dépenses et en recettes pour la section investissement et la section exploitation ☞ *Adopté à l'unanimité*

- Effacement de dettes eau pour surendettement

Il convient d'autoriser l'effacement de dettes pour surendettement concernant les factures d'eau potable pour un montant de 203,42€.

Monsieur le Président met aux voix cette autorisation d'effacement de dettes eau pour surendettement.

☞ *Adopté à l'unanimité*

- Provision pour dépréciations de créances eau

Il convient d'autoriser la provision pour dépréciation de créances eau pour un montant résultant de 2 000€ correspondant à 15% des créances non recouvrées de plus de deux ans auquel est déduit le montant total déjà provisionné depuis 2022.

Monsieur le Président met aux voix cette autorisation de provision pour dépréciation de créances eau.

☞ *Adopté à l'unanimité*

Mme Di Mare se pose la question de la difficulté du Trésor Public pour le recouvrement, et notamment sur les communes du Muretain.

Madame la Directrice lui répond que le TP a fait un gros travail de recouvrement et que le taux d'impayés n'a cessé de baisser, en 2024 il était de 3,5% et en 2025 il est inférieur à 3%.

Monsieur le Président dit que le dossier Muretain a pénalisé le syndicat sur une certaine période, par un difficile recouvrement mais qu'à ce jour ce taux a bien diminué.

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT

BUDGET PRIMITIF 2026

INVESTISSEMENT

Le montant total des recettes d'investissement sera équilibré avec celui des dépenses : 64 538,11€.

L'excédent d'investissement 2025 de 56 238,11€ permettra de financer les achats prévus en 2026 qui concernent le renouvellement du logiciel de saisie des contrôles et l'achat de tablettes pour les contrôleurs.

Monsieur le Président met aux voix le budget prévisionnel assainissement 2026 pour la section investissement présenté lors du débat d'orientation budgétaire. ☞ *Adopté à l'unanimité*

FONCTIONNEMENT

Le montant total des dépenses prévu au budget 2026 est de 2 536 000 € et celui des recettes de 3 836 000 € (avec report de 2025).

Monsieur le Président met aux voix le budget prévisionnel assainissement 2026 pour la section exploitation présenté lors du débat d'orientation budgétaire. ☞ *Adopté à l'unanimité*

- Provision pour dépréciations de créances assainissement

Il convient d'autoriser la provision pour dépréciation de créances assainissement pour un montant de 4 000€ correspondant à 20% des créances douteuses de plus de deux ans auquel est déduit le montant total déjà provisionné depuis 2022.

Monsieur le Président met aux voix cette autorisation de provision pour dépréciation de créances assainissement. ☞ *Adopté à l'unanimité*

AVANCEMENT DES TRAVAUX

- 49ème tranche

Madame la Directrice présente l'avancement des travaux du Fousseret et indique que la nouvelle file de traitement est en service depuis septembre 2025. La réhabilitation de la file existante est en cours. Les travaux seront finalisés en juin 2026.

Il convient de prendre en compte un 3ème avenant aux travaux, pour 170 385€. Pour s'assurer une certaine tranquillité, il est souhaitable de mettre des résines d'étanchéité au niveau de toutes les bâches, ces travaux engendreront 16,5 semaines de délai supplémentaire.

Un emprunt de 400 000€ sera contracté en 2026, si la subvention demandée au CD31 pour la 4ème tranche sur le programme 2025 n'est pas accordée.

M. Parede demande s'il est normal d'avoir trois avenants par rapport au projet de départ.

Madame la Directrice lui répond que le syndicat essaye d'avoir le moins de modifications possibles, mais dans ce genre de projet assez important les montants en jeu restent raisonnables, c'est pour la pérennité des travaux.

Monsieur le Président met aux voix ce 3ème avenant aux travaux de l'usine du Fousseret ➡ Adopté à l'unanimité

- 54ème tranche

Madame la directrice présente les travaux prévus de la liaison Fousseret/Marignac Lasclares, pour un montant de 1,1 M€.

Sur la commune du Fousseret, les travaux sont : le renforcement de la conduite en DN 350F sur 1260 ml, en remplacement d'un DN 250F, du château d'eau du Fousseret jusqu'à la fin de l'urbanisation.

Sur la commune de Marignac Lasclares, les travaux sont : le renforcement de conduite sur environ 540 ml en DN 350 F, en remplacement DN 250 fonte sur la traversée du village de Marignac Lasclares

La CAO pour le choix de l'entreprise a eu lieu le 10 mars, avant l'assemblée. Il est prévu de faire les travaux en deux fois : 670 000€ de travaux sont prévus en 2026, et la tranche conditionnelle sera exécutée en 2027.

Une demande de subvention a été demandée au CD31 en septembre 2025, sur le programme 2025.

-Travaux en régie

Les travaux sont estimés à 500 000€ (hors investissement). Les chantiers de l'équipe sont :

- Liaison Pouy de Touges/Sajas : remplacement DN 175F par DN 200 F sur 450 ml. Solde
- Sajas – les Garoussettes : remplacement DN 32 PVC par DN 32 PVC sur 100 ml, avec 2 branchements à reprendre.
- St Elix – chemin de Barrère : mise en place d'une canalisation en DN 90 PVC sur 85 ml, avec 1 reprise de branchement.
- Mondavezan – village : remplacement DN 125 F par DN 140 PVC sur 400 ml, avec 16 branchements à reprendre et 2 antennes
- Liaison Fousseret à Gratens : remplacement DN 250 F par DN 350 F sur 1 000 ml, avec 19 reprises de branchements, 1 poteau incendie et 1 antenne
- Bois de la Pierre- chemin du Tremoulet : remplacement DN 75 PVC par DN 140 PVC sur 700 ml, avec 8 branchements à reprendre et 1 poteau incendie

Les travaux en régie sont financés par les subventions du Conseil Départemental et sur les fonds propres du Syndicat.

-Travaux Hors tranche

Les travaux en 2026 sont estimés à 800 000€, tous les chantiers prévus sont présentés :

- Beaufort – réservoir Mona : regards pour débitmètres sectorisation
- Capens – nouveau rond point : dévoiement conduites existantes DN 100 et 150 F ➤ solde
- Cazères – château d'eau : réfection étanchéité toiture
- Lavernose Lacasse – place de la mairie : remplacement de conduites existantes + reprises branchements
- Lherm – usine : remplacement de vannes et débitmètres entrées files A et B
- Lherm – château d'eau 1 : réfection toiture
- Peyssies – route de Carbonne : remplacement conduite sur 400 ml DN 140 PVC avec reprise 17 branchements ➤ solde
- Rieumes – réservoir semi enterré : réfection chambre de vannes et déplacement surpresseur
- Sainte Foy – chemin de Jude : remplacement conduite fonte DN 125 sur 180 ml ➤ 2ème phase
- Saint Thomas – château d'eau : réfection colonnes alimentation distribution

- Toutes communes hors Agglo: réfection de chaussée (hors tranche et équipe régie)
- Communes Agglo: réfection de chaussée (hors tranche et équipe régie)
- Toutes communes hors Agglo : interventions diverses : réalisation et modification de branchements, réparations de fuites/travaux divers
- Communes Agglo : interventions diverses : réalisation et modification de branchements, réparations de fuites/travaux divers

Sur le programme 2025, il a été demandé en septembre au Conseil Départemental une subvention pour les travaux du village de St Thomas, de la rue St Jude à Sainte Foy de Peyrolières et du village à Capens (rond-point).

Les travaux en hors tranche sont par ailleurs financés sur les fonds propres du Syndicat et par l'emprunt.

ASSAINISSEMENT

- Bilan des contrôles 2025

972 contrôles ont été effectués en 2025 : 124 pour les installations neuves, 133 pour les contrôles avant-vente, 535 pour le bon fonctionnement et 180 pour l'existant. 155 avis techniques ont également été donnés par le SPANC.

- Prévisions contrôles 2026

Il est prévu de contrôler environ 1 600 installations en 2026, dont 100 pour des installations neuves, 120 pour des contrôles avant-vente, 1 235 pour du bon fonctionnement (dont 337 de 2025) et 100 pour de l'existant.

GESTION DU PERSONNEL

- Entretiens professionnels / Création de postes

Mme la Directrice informe l'assemblée que les entretiens professionnels des agents sont en cours de finalisation. Elle présente la liste des agents proposés à la promotion interne et au changement de grade suite à ces entretiens :

Au service direction technique eau potable :

Marc BALWENDER : proposition à la promotion interne de technicien
 Jean Sylvain DARBAS : proposition à la promotion interne de technicien
 Christian LACANAL : proposition à la promotion interne de technicien

Au service administratif :

Marie Claude SENTENAC : proposition à la promotion interne de rédacteur
 Véronique FERNANDEZ : proposition à la promotion interne de rédacteur

Au service assainissement :

Valérie ASPIAZU : nomination au grade d'ingénieur, suite à promotion interne et obtention de l'examen professionnel, le poste est à créer.

M. Le Président met aux voix le poste d'ingénieur à créer ➡ *Adopté à l'unanimité*

-Recrutements et informations diverses

Mme la Directrice présente à l'assemblée les recrutements en cours et autres informations sur le personnel :

-Frédéric ROSSIRE (agent réseau) : mutation au 15/03/2026, un recrutement est en cours pour son remplacement

-Valérie Czerwinski (agent RH) : titularisation au 01/02/2026 adjoint administratif

Contractuels :

-Delphine PALAU (agent accueil) : mission intérim prolongée jusqu'au 30/04/2026

-Melvin LAMBERT (agent réseau) : mission intérim prolongée jusqu'au 31/03/2026, contrat à la quinzaine

-Julien FUGIER (agent réseau) : CDD prolongé du 01/01 au 31/03/2026

-Lucas BINOS (agent réseau) : CDD du 12/01 au 23/01 et du 26/01 au 06/02/2026

-Eric BESSON (agent réseau) : mission intérim prolongée jusqu'au 31/03/2026, contrat à la quinzaine

-Accroissements temporaires d'activité à l'année

Il est également proposé d'ouvrir trois postes en accroissements temporaires d'activité : trois postes d'adjoints techniques et un poste d'adjoint administratif, pour pallier plus rapidement aux absences ponctuelles de personnel et réduire la dépense liée au recours aux agents intérimaires.

M. Le Président met aux voix ces quatre postes en accroissement temporaire d'activité

☞ *Adopté à l'unanimité*

-Mise en place Comite Social Territorial

Le Comité Social Territorial est en place depuis le 01/01/2023, il est élu pour 4 ans. Les élections professionnelles auront lieu le 10/12/2026 pour une mise en place du nouveau CST au 01/01/2027.

Le rôle du CST est avant tout le dialogue social au sein des collectivités ; son avis est consultatif, et il est compétent sur toutes les questions collectives relatives à l'organisation, le fonctionnement et la gestion des ressources humaines de la collectivité. Les organisations syndicales ont été consultées le 24 mars 2026 afin de recueillir leur avis sur la composition du CST et l'organisation des élections.

Suite à cette réunion, il est proposé de fixer à trois le nombre de représentants du personnel au sein du CST et de maintenir le paritarisme numérique en fixant à trois le nombre des représentants de la collectivité.

M. Le Président met aux voix la mise en place de ce nouveau CST au 01/01/2027 ☞ *Adopté à l'unanimité*

AUTRES THEMES

- Marchés publics 2026

Mme la Directrice présente la liste des marchés publics attribués et à lancer pour l'année 2026 :

-Travaux 54ème tranche canalisations, liaison Fousseret/Marignac Lasclares 1 900 ml DN 350 fonte ➤ appel d'offres en cours, CAO 10 mars 2026

-Achat de fonte pour l'équipe en régie (Le Fousseret) 1 000 ml DN 350 F pour un montant de 110 000€ ➤ à lancer en 2026

-Achat de produit de traitement : charbon actif en grain pour la station du Fousseret ➤ CAO 9 décembre 2025, marché attribué à la société Jacobi pour un montant de à 80 840€

-Achat de produits de traitement : charbon actif en poudre pour la station du Lherm et en micro grain pour celle du Fousseret pour un montant de 150 000€ ➤ le marché est à lancer en 2026

M. Le Président met aux voix l'ensemble des marchés attribués et à lancer en 2026 ☞ *Adopté à l'unanimité*

-Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE)

L'arrêté du 3 janvier 2023 impose la réalisation des PGSSE par les gestionnaires de services des eaux.

Madame la Directrice explique qu'il s'agit, suite à un état des lieux des installations, de leur fonctionnement et de l'organisation des services, d'étudier tous les risques liés à l'alimentation en eau potable et de programmer les actions à engager pour réduire ces risques. Par exemple suite à la problématique chlorates de janvier 2026, le syndicat va étudier ce qui peut être amélioré pour la mise en œuvre des ressources de secours.

Madame la Directrice précise que comme ce sont des ressources utilisées habituellement qu'une seule fois par an, elles ne sont pas forcément mobilisables très rapidement.

Il y aura un suivi au long terme de ce plan de gestion sanitaire. Deux échéances sont imposées, une pour la partie captage au 12 juillet 2027. Et un an et demi après, pour la partie production et distribution, au 12 janvier 2029.

Il est proposé de lancer un appel d'offres pour confier le PGSSE à un bureau d'études. Le financement sera réalisé sur les fonds propres du syndicat et également une aide sera demandée à l'agence de l'eau.

M. Sevilla évoque le point sur la gestion de crise des chlorates, c'est un point à rajouter au niveau de la communication. A ce sujet, il rappelle l'incident du mois de janvier, et le fait que tous les élus, même si la commune n'était pas concernée, auraient dû être avertis de la situation.

M. Le Président dit que dans le plan de gestion, il y aura bien sûr tous les types de situation auxquelles on peut faire face. Le plan de gestion sanitaire couvre tous les types d'incidents et impose des obligations aux syndicats et gestionnaires de distribution d'eau potable. Certaines régions rencontrent des problèmes d'eau sur la qualité et la quantité, c'est un point important et un gros chantier à engager.

Dans ce domaine, la communication est importante. Il y a celle que l'on peut maîtriser et celle que l'on ne peut pas, et il faut faire attention à la communication faite sur les réseaux sociaux.

M. Le Président met aux voix le lancement de ce plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux et la demande d'aide à l'Agence de l'Eau ☞ *Adopté à l'unanimité*

-Approbation du nouveau logo et de la charte graphique associée

Un nouveau logo a été élaboré dans le cadre d'un groupe de travail en interne, constitué d'élus et d'agents du syndicat. M. Le Président rappelle que ce logo a été présenté lors du DOB du 26 février 2026, il est plus lisible et reflète l'image du syndicat, avec ses nouvelles couleurs.

Il est proposé de définir une charte graphique associée à ce logo, pour que son utilisation soit communiquée par tous de la même manière, tant au niveau des documents internes que de la communication de ceux-ci.

M. Le Président met aux voix l'adoption du nouveau logo du syndicat et de la charte graphique associée ☞ *Adopté à l'unanimité*

-Décisions du président

Madame la Directrice évoque les décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations depuis le début de l'année 2026. Elles sont résumées dans le tableau ci-après :

Décisions	1er trimestre 2026
Souscription emprunts (montant inférieur à 2 000 000 €)	Néant
Gestion des contentieux	* Litige SIECT / MURETAIN AGGLO pour reprise compétence eau : rédaction requête contre arrêté préfectoral et requête introductive d'instance mémoire référé (Cabinet ADALTYS) - Honoraires = 1 750 €
Acceptation indemnités sinistre de quelque nature que ce soit, versées par les compagnies d'assurance	* Sinistralité statutaire : - indemnisations journalières suite maladies = 6 047,15 € * Sinistralité flotte véhicule : - indemnisations suite réparation véhicule : 5 573.53€
Passation, signature et exécution de toute convention sans effet financier ou avec recette	Néant
Autres décisions	Néant

QUESTIONS DIVERSES

RAS

Pas d'autre sujet à débattre. La séance est close à 20h30.

Le Président,
Paul Marie BLANC

Le secrétaire de séance,
Jean Christophe SANCHEZ

